



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS 01/03.2022
RAPPORT DE GESTION 2021

PREAVIS 02/03.2022
RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PARTIE COMMUNE – PREAMBULE

Les deux rapports sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021 figurent dans cet unique document. Il y aura 2 parties pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les 2 préavis.

La commission chargée de ces études s'est réunie à 3 reprises à la salle polyvalente de Tolochenaz, la première au pavillon Audrey Hepburn de Tolochenaz et les 2 suivantes dans les locaux de la PRM.

Les 3 séances ont eu lieu :

- le mardi 8 mars à 18h30 pour une première étude du rapport de gestion et préparer nos questions qui ont été adressées au CODIR. Etaient présents : Mmes Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Jeanny Perrin et Hugo van den Hombergh. M. Erik Fruijtjer, suppléant de Buchillon à titre informel. Les autres suppléants ont été conviés à cette séance mais n'ont pas désiré y assister du fait que leurs délégués étaient présents.
- le jeudi 7 avril à 18h30 pour la discussion du rapport de gestion en présence du président du CODIR, M. Laurent Pellegrino et de la PRM, M. le Major Clément Leu, du Capitaine David Stauffer. Les 6 membres de la commission étaient présents.
- le mardi 12 avril à 18h30 en présence de Mmes Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh, Jeanny Perrin. M. Erik Fruijtjer à titre informel. M. David Guarna du CODIR ainsi que M. le Major Clément Leu, du Capitaine David Stauffer et du 1^{er} Lieutenant Hervé Baer de la PRM.

A l'issue des 2 dernières séances, la commission s'est positionnée sur les 2 préavis hors de la présence des représentants.

Nous tenons à remercier très chaleureusement les membres du CODIR ainsi que les personnes de la PRM pour leurs réponses claires et précises à nos nombreuses questions.



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 01/03.2022 – RAPPORT DE GESTION 2021

La commission a fortement apprécié la présentation du rapport de gestion qui est très complet ainsi que l'annexe qui mentionne les missions et activités des unités. Cette annexe évite la répétition dans le rapport de gestion.

Ce rapport a généré énormément d'heures de travail et pour cela, la commission remercie tout le personnel qui y a œuvré.

Nous relevons quelques points suite à nos diverses questions :

- peut-on connaître les détails des ordonnances pénales ? Non car ce n'est pas public,
- nous avons demandé des éclaircissements sur les ordonnances de conversion en peine privative de liberté ; lorsque la personne est déclarée insolvable, son dossier est analysé auprès de l'OPF qui lui enverra un commandement de payer et s'il ne paie toujours pas, il se verra privé de liberté, soit en prison, soit chez lui avec un bracelet de sécurité, etc...
- quels sont les services de polyvalence ? Faire de l'administratif, de la formation continue, renforcer la brigade en service au besoin, effectuer des missions ou opérations particulières du type AGENIA (point 2.2) ou sur une ou plusieurs manifestations,
- avez-vous l'intention de n'avoir plus qu'une flotte électrique dans le futur ? Oui, néanmoins la pertinence économique et opérationnelle de cette transition sera évaluée pour chaque véhicule. Le changement se fera tous les 6 ans au lieu de 4 pour les véhicules thermiques. Pour l'heure, ces 2 véhicules remplissent pleinement les besoins opérationnels de la PRM,
- quelle est la formation des agents qui s'occupent des naturalisations ? A l'école des Aspirants de sécurité publique et par les services cantonaux, il s'agit de formation sur le déroulement d'audition et de contenu par rapport aux questions à poser ainsi que sur le processus lui-même de naturalisation.

A l'issue de la séance du 7 avril, 3 délégués ont pu regarder de près les véhicules électriques avec tout le matériel d'intervention, le coffre plein à ras bord ainsi que le petit coffre à l'avant de l'Audi qui contient des équipements. Il est évident qu'une petite Zoé ne pourrait pas contenir tout ce matériel ...

La commission formule le vœu qu'à la fin du rapport de gestion figure une liste des acronymes.

Comme déjà relevé lors des années précédentes, nous constatons que le CODIR mène une excellente gestion de notre Police et nous félicitons ses collaborateurs.

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la Commission conseille d'accepter le préavis 01/03.2022 sur le rapport de la gestion PRM 2021.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 24 mai 2022

Tolochenaz, le 26 avril 2022

PREAVIS N° 02/03.2021 – RAPPORT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Les membres de la nouvelle législature ont apprécié la clarté des comptes et toutes leurs explications. Nous ne pouvons pas dire grand-chose sur ces montants car ce sont des coûts réels que nous devons accepter.

Nous remarquons qu'il n'y a pas beaucoup de changement par rapport à l'année précédente, si ce n'est

- dans les charges :
 - une augmentation des formations des agents
 - les achats des véhicules électriques
 - les frais de contentieux et poursuites
- dans les recettes :
 - les manifestations qui ont repris
 - les amendes
 - les frais de commissions de police
 - le remboursement du canton



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Nous avons demandé à vérifier le compte informatisation. Celui-ci augmente régulièrement depuis quelques années ; cela est dû en grande partie par les licences qui coûtent chères. La facture de l'Etat de Vaud, pour environ la moitié du compte, qui comprend des programmes que tous les corps de police utilisent (outil de recherches, rédaction des rapports, journal des événements, système de géolocalisation, etc ...), ce sont donc des charges pérennes.

Le tableau ci-dessous donne une bonne vue d'ensemble des charges et recettes ainsi que les montants à la charge des communes et du coût par habitant. Une nette augmentation des recettes et des charges est bien visible. Toutefois, nous tenons à relever avec plaisir, que le coût par habitant se situe à un niveau bas, soit en-dessous de Fr. 200.00.

PRM - BUDGETS - COMPTES - Evolution des Recettes et des Charges (sans participations des Communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contactuelles)

RECETTES		CHARGES		MONTANTS	COÛTS		
Années	Commentaires	Commentaires	Années	A charges des communes	par habitant		
Budget 2013	2'048'000		8'258'400	2013	6'210'400	230,65	
Comptes 2013	2'956'503		8'313'665	2013	5'357'162	185,22	
Budget 2014	2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar laser	8'675'300	Entrée Buchillon et Lussy au 01.07.2013 - augmentation effectifs	2014	6'135'700	216,37
Comptes 2014	2'856'305		8'573'200		2014	5'716'895	196,37
Budget 2015	2'788'100	Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	8'819'200		2015	6'031'100	208,52
Comptes 2015	2'913'592		8'899'210	Fluctuation personnel	2015	5'985'618	202,11
Budget 2016	2'742'000	Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	9'173'750	Augmentation des effectifs	2016	6'431'750	220,92
Comptes 2016	2'589'751		8'693'888		2016	6'104'137	204,33
Budget 2017	2'839'500		9'459'900	Formation continue Assurances Location remorque radar	2017	6'620'400	223,65
Comptes 2017	3'845'107		9'116'825	Recette + importantes par test radar semi-stationnaire	2017	5'271'718	175,65
Budget 2018	3'758'900	Introduction Radar-Girafe	10'956'850	Nouvel Hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs + 3 ETP Amortis équipement	2018	7'197'950	240,94
Comptes 2018	4'134'849		10'047'014	Nouvel Hôtel de Police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs - 1.9 ETP	2018	5'912'165	197,22
Budget 2019	3'915'100		11'199'150		2019	7'284'050	242,70
Comptes 2019	4'792'753	Radar-Girafe sur année complète	10'945'092	Effectifs + 7 ETP	2019	6'152'339	203,94
Budget 2020	4'003'100		11'529'650		2020	7'526'550	251,08
Comptes 2020	4'405'878	COVID-19	10'882'358	COVID-19	2020	6'476'480	212,36
Budget 2021	4'617'000		12'216'250	Effectifs + 2.75 ETP	2021	7'599'250	251,90
Comptes 2021	5'244'708		11'350'246		2021	6'105'538	195,35

Nous relevons une petite erreur, le total de la dette est de CHF 2'356'627.76 et non de CHF 2'548'119.81. Le 2^{ème} montant incluait les amortissements. Cela ne change rien au résultat final du bilan.

Nous avons constaté qu'il y avait une « coquille » de report dans la conclusion au chiffre 2, les revenus de la commune de St-Prex sont de CHF 58'718.00 (montant que l'on retrouve à la page 7/9 du rapport, tableau 5) et non de CHF 59'118.00. Pour être clair dans le processus, nous avons déposé un amendement.

Nos considérations finales sont que les comptes sont bien tenus à un niveau très acceptable et que la détermination de la PRM à maintenir le coût par habitant reste une priorité. La commission est satisfaite de la gestion des finances.

La présidente a reçu le rapport de l'auditeur sur les comptes 2021. Les membres de la commission ont pris connaissance de ce document et ont trouvé qu'il serait intéressant que les délégués en possèdent une copie. Elle se trouve en fin du document.



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2021,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2021, représentant des charges à hauteur de CHF 13'828'485.90 et des recettes pour un montant de CHF 7'722'947.93. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'105'537.97, est entièrement couverte par les communes membres,
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2021, représentant des charges à hauteur de CHF 2'926'973.05 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'583'846.60 (charges), CHF 3'412'644.76 (revenus) pour la Commune de Morges,
 - CHF 308'330.70 (charges), CHF 58'718.00 (revenus) pour la Commune de St-Prex,
 - CHF 19'840.00 (charges), CHF 13'260.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz,
 - CHF 7'680.00 (charges), CHF 2'240.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon,
 - CHF 7'275.75 (charges), CHF 2'245.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 24 mai 2022

Tolochenaz, le 26 avril 2022



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'auditeur sur les comptes

Au Conseil intercommunal de

Association Police Région Morges, Morges

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Police Région Morges (PRM), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité du Comité de direction de l'Association Police Région Morges (PRM) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 5 avril 2022

BDO SA

pp Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé

pp Raphaël Becher
Expert-réviseur agréé



Amendement sur le rapport des comptes 2021 de la PRM

Les membres de la commission des finances ont relevé dans la conclusion du

préavis 02/03.2022 comptes de l'exercice 2021

une « coquille ». Il s'agit d'une erreur de report :

- sous chiffre 2, les revenus de la commune de St-Prex pour une somme de CHF 58'718.00 au lieu de CHF 59'118.00

Cela ne change aucunement le résultat des comptes.

Au nom de la commission, la Présidente
Catherine Sutter

Présenté en séance du Conseil Intercommunal du 24 mai 2022.

Tolochenaz, le 28 avril 2022

Copies à MM. François Siegwart, président et Steve Bruchez, secrétaire.